

Niss Biss (numéro bis) :

- **Quelle utilité ?** Lorsqu'un médecin doit disposer d'un NISS (numéro de registre national) mais que le patient n'en a pas car il est par exemple étranger ou nouveau-né, il peut en créer un depuis son DMI. Il s'agit alors d'un numéro bis qui sera utilisable auprès des services eHealth pour par exemple créer une ordonnance électronique.
- **Comment créer un numéro bis dans Medinet ?**

Depuis la fiche administrative du patient, il faut cliquer sur le bouton  à droite de la zone du NISS.

(Pour rappel, la fiche administrative du patient est également accessible depuis la consultation en cliquant sur l'emplacement de la photo du patient en haut à droite.)



Medinet recherche d'abord un NISS existant. S'il n'y en a pas, cliquez sur le bouton « Création NISS BISS » dans le bas de la fenêtre qui s'ouvre.



Une nouvelle fenêtre s'ouvre pour que le médecin indique le maximum des informations dont il dispose avant de cliquer sur le bouton « Valider » pour terminer.



Le numéro bis créé est inséré dans la zone NISS et le médecin peut désormais l'utiliser.

